

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPECIFIQUES NOTICE D'UTILISATION

DOMAINE D'APPLICATION

Ce dossier est commun à toutes les associations quel que soit leur domaine d'activité. Il permet d'établir la demande de subvention pour les projets spécifiques portés par l'association au cours de l'année.

OBJET DE LA NOTICE

Cette notice a pour objet d'expliquer comment établir votre demande de subventions pour l'année 2023 au moyen des formulaires prévus à cet effet.

NATURE DES SUBVENTIONS

Vous avez la possibilité de demander des subventions spécifiques destinées à participer aux charges que vous engagerez dans le cadre de manifestations que vous souhaitez organiser au cours de l'année. Vous avez la possibilité de proposer 3 manifestations au maximum.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les subventions ne sont accordées qu'aux associations domiciliées sur Maraussan.

La demande de subventions doit être établie au moyen des formulaires que vous pouvez demander en mairie. Pour être recevable, elle doit comprendre le document « **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPECIFIQUES** » dûment complété avec toutes les informations demandées ainsi qu'une annexe « **PROJET SPECIFIQUE N°...** » à compléter pour chaque projet. Son dépôt ou envoi en mairie doit avoir lieu avant la date limite précisée en première page.

Les subventions spécifiques sont attribuées à des projets de nature festive, destinés à développer l'animation du village.

Une commission municipale dédiée étudiera votre demande. A l'issue de cet examen, la commission proposera de subventionner ou pas, tout ou partie des projets et en proposera le montant. Cette instruction sera soumise au vote du conseil municipal qui décidera l'attribution et le montant de la subvention pour chaque projet spécifique.

En cas de difficulté à pouvoir estimer à l'avance la faisabilité et l'évaluation de certains projets, les demandes de subventions spécifiques pourront être faites en cours d'année. Après examen, si la décision est positive, l'attribution d'une subvention sera proposée au vote du conseil municipal au cours de la session qui suivra. Toutefois cette possibilité reste exceptionnelle.

Les subventions pour les projets spécifiques sont financées par une ligne budgétaire spéciale jusqu'à épuisement de la somme réservée, d'où l'importance de déposer la demande le plus tôt possible.

Dans le cas des projets spécifiques, la commission chargée d'examiner et proposer l'attribution des subventions, conditionnera ses décisions à la recherche d'une bonne répartition des manifestations au cours de l'année et à un juste équilibre entre les associations.

Remarque : Il faut bien noter qu'en complément des subventions financières allouées aux projets spécifiques, la municipalité met gratuitement à disposition des équipements et des locaux y compris les charges associées.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Le formulaire « **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS SPECIFIQUES** » qui peut être rempli manuellement ou de manière informatique
- L'annexe 1 « **PROJET SPECIFIQUE N°...** » Destinée aux associations qui souhaitent proposer des manifestations spécifiques hors du cadre de leur fonctionnement courant. Cette annexe permet de détailler pour chaque projet l'ensemble des informations nécessaires à son examen.
- La présente « **NOTICE D'UTILISATION** »